

→ Message

30335088 541251987926 541

MME BARAS CAROLINE
PECHAUD
46160 MARCILHAC SUR CELE

→ Contacts

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr**Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h**Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX**Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 3 décembre 2025

Compteur d'eau relevé le 29 septembre 2025

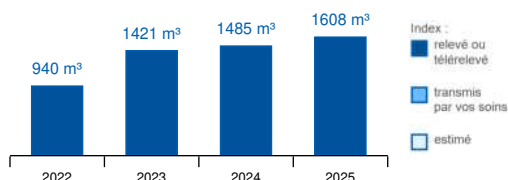
Votre consommation est de 1 608 m³

Montant prélevé le 18 décembre 2025 : 2 313,60 €

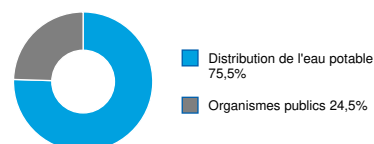
	€TTC
Distribution de l'eau potable	1 746,62
SIAEP DES CAUSSES SUD DE GRAMAT	
Organismes publics	566,98
Total facture	2 313,60
Montant à prélever	2 313,60

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 18 décembre 2025 sur votre compte numéro XXXXX362326.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0540055663-001716197-03

Adresse desservie :		Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information	
PECHAUD MARCILHAC SUR CELE		1 608 m³	033286	015 mm	07/11/2024 3911	29/09/2025 5519		
Votre facture en détail								
		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						1 655,56		1 746,62
Abonnement						78,79		83,13
Part Syndicale		1er semestre 2026				42,50	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2026				36,29	5,50	
Consommation						1 576,77		1 663,49
Part Syndicale		Année 2025		1 608	0,5500	884,40	5,50	
Part SAUR		Année 2025		1 608	1,0050	1 616,04	5,50	
Déduction des acomptes de consommation		Année 2025				-923,67	5,50	
► Organismes publics						537,42		566,98
Consommation						537,42		566,98
Conso. eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		1 608	0,3200	514,56	5,50	
Deduc. acpte - Conso. eau potable (agence de l'eau)		Année 2025				-190,08	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		1 608	0,0700	112,56	5,50	
Deduc. acpte - Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)		Année 2025				-41,58	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2025		1 608	0,1400	225,12	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Prélèvement sur la		Année 2025				-83,16	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,20 € / m3 soit 0,00220 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 120,62 €		Total facture TTC : 2 313,60 €		
		HT soumis à TVA : 2 192,98 €		TVA sur les débits : 120,62 €				

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.